

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 215

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. THIERRY SANTELLI / M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Salon international de l'Agriculture de Paris 2017

**Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Communication et de la Presse et des Evénements
11517**

PRESENTATION

Le Département des Bouches-du-Rhône s'engage en faveur d'une politique agricole proactive souhaitant promouvoir et porter haut et fort les couleurs de l'agriculture départementale et relayer les efforts des professionnels en termes de production de produits de qualité.

Pour ce faire, et après plusieurs années d'absence, le Département des Bouches-du-Rhône souhaite être à nouveau présent à l'occasion du Salon international de l'Agriculture, cet événement d'envergure, qui se tient chaque année à Paris expo Porte de Versailles, aura lieu en 2017 du 25 Février au 05 mars.

Par sa fréquentation exceptionnelle, sa reconnaissance au sein des milieux professionnels et auprès du grand public, cet événement constitue en effet un formidable outil de promotion des différents terroirs et productions agricoles représentatifs de notre département.

La collectivité ainsi présente et associée aux produits à forte charge identitaire que les visiteurs du Salon international de l'Agriculture associent naturellement à la Provence, en retirera un bénéfice assuré en terme d'image et de notoriété.

Enfin, la présence du Département aura également un impact économique induit avec la promotion de la destination auprès des potentiels touristes de demain qui, en tant que visiteurs de notre stand, disposeront d'une première occasion de découvrir la diversité des richesses et du patrimoine des Bouches-du-Rhône.

En cas d'approbation de votre part, j'engagerai les procédures de marché nécessaires pour la bonne réalisation de cette manifestation, à savoir :

- une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables régie par l'article 30-I-3°-c du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics avec la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur pour la location et prestations associées d'un espace de 60 m² au Salon International de l'Agriculture de Paris.
- Un marché subséquent à l'accord cadre de conception, d'aménagement d'espaces et d'animation de stands pour les manifestations événementielles du Département des Bouches-du-Rhône.

INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental de la Direction de la Communication, de la Presse et des Evénements.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement CP
10 023 action de communication	100056	Evénementiel	011 023 6233	160 000 €

PROPOSITION

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous saurais gré de bien vouloir :

- approuver la participation de l'Institution au Salon International de l'Agriculture de Paris du 25 Février au 05 mars 2017,
- vous prononcer sur le montant de cette opération qui s'élève à 160 000 euros.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL